

## **Journée historique pour la pêche artisanale mondiale**

Le 10 juin 2014 a été une journée historique pour la pêche artisanale mondiale. Le premier instrument international dédié à la promotion et la défense de la pêche artisanale, a été adopté par 143 États membres du Comité des Pêches de la FAO (COFI).

A Rome, à la FAO, 143 États membres réunis pour la 31<sup>ème</sup> Session du Comité des Pêches de la FAO (COFI 31), ont adopté le premier instrument international pour la pêche artisanale. Cet instrument prend la forme des Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale).

Le Président du Comité a dédié les Directives à Chandrika Sharma, en reconnaissance de son travail inlassable, de son leadership et de sa contribution immense au développement de l'instrument. Chandrika Sharma, la Secrétaire Exécutive du Collectif International d'Appui à la Pêche Artisanale (ICSF - CIAPA), a disparu à bord du vol Malaysia Airlines MH370 le 8 mars dernier.

Depuis 6 ans, une plateforme des Organisations de la Société Civile (OSC) s'est activement engagée avec la FAO et ses États membres pour développer cet instrument. Ces organisations incluent le Forum mondial des Communautés de Pêcheurs (WFFP), le Forum Mondial des Pêcheurs et des Travailleurs de la Pêche (WFF), le Comité international de Planification sur la Souveraineté alimentaire (IPC) et le Collectif International d'Appui à la Pêche artisanale (ICSF).

Ensemble, les deux forums mondiaux représentent près de 70 organisations de pêche artisanale d'Amérique Latine, d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

## **Les pays reconnaissent le rôle vital des petits pêcheurs**

Le Comité des Pêches de la FAO (COFI) ratifie les Directives volontaires visant à garantir des pêches artisanales durables

Ces directives viennent compléter les instruments internationaux existants, tels que le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (1995) et les Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (2012) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

- Source : [FAO](#)

Les pays ont approuvé le 10 juin une série de directives d'une vaste portée qui renforceront la contribution déjà vitale des petits pêcheurs à la sécurité alimentaire mondiale, à la nutrition et à l'éradication de la pauvreté.

Cependant, malgré leur importance, de nombreuses communautés de petits pêcheurs continuent d'être marginalisées. Souvent situées dans des zones reculées ayant un

accès limité aux marchés à la santé, à l'éducation et autres services sociaux, les petits pêcheurs ont du mal à faire entendre leur voix.

Ils sont confrontés à toute une gamme d'enjeux -des conditions de travail dangereuses et insalubres au manque d'infrastructures, sans oublier la pollution, la dégradation de l'environnement, le changement climatique et les catastrophes qui menacent les ressources dont ils dépendent. Ils peuvent aussi être victimes de luttes de pouvoir inégales et de droits précaires sur les ressources en terres et en poisson.

La portée des Directives volontaires approuvées aujourd'hui est donc vaste, allant de mesures pour l'amélioration des systèmes de gouvernance des pêches et des conditions de travail et de vie, aux recommandations sur la manière dont les pays peuvent aider les petits pêcheurs et travailleurs de la pêche à réduire les pertes et gaspillages après récolte.

« Ces directives représentent une avancée importante et sont un outil primordial qui permettra d'encourager la mise en œuvre de politiques nationales en faveur des petits pêcheurs, afin qu'ils renforcent leur contribution fondamentale à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'éradication de la pauvreté.

La FAO s'engage à soutenir les pays pour la mise en œuvre des Directives volontaires », a souligné le Directeur général de la FAO, José Graziano da Silva.

« L'approbation des directives intervient à un moment particulièrement opportun durant l'Année internationale de l'agriculture familiale, alors que nous nous efforçons de cibler l'attention sur les besoins des petits producteurs alimentaires. Je remercie tous ceux qui ont pris part à ce processus », a-t-il déclaré.

Le Sous-Directeur général de la FAO chargé des pêches et de l'aquaculture, Árni M. Mathiesen, a précisé: « Les directives donneront la possibilité aux petits pêcheurs de connaître et d'exercer leurs droits, et de pouvoir prendre ainsi en charge leur propre développement ».

### **Un instrument unique**

En tant que tout premier instrument international consacré entièrement aux pêches artisanales, les directives sollicitent une cohérence des politiques afin de garantir la pleine contribution des petits pêcheurs à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'éradication de la pauvreté.

Elles soulignent en particulier le respect des droits et de la dignité de l'homme et la nécessité d'une parité entre les sexes dans tout le sous-secteur. Elles encouragent en outre les pays à veiller à ce que les petits pêcheurs soient représentés dans les processus décisionnels qui ont trait à leurs moyens d'existence.

Les directives viennent compléter les instruments internationaux existants, tels que le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (1995) et les Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (2012) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

Plus de 4 000 représentants des gouvernements, des organismes régionaux de gestion des pêches, organisations de la société civile, universités, instituts de recherche et communautés de pêche du monde entier sont intervenus depuis 2011 dans la mise au point des directives, qui ont reçu le feu vert du Comité des pêches siégeant cette semaine à Rome.

Toutefois, M. Mathiesen a mis en garde que l'enjeu véritable sera la mise en œuvre des directives, qui ne deviendront efficaces qu'une fois mises en pratique.

La FAO renforce son engagement avec ses partenaires pour l'élaboration d'un programme mondial d'assistance à la mise en application des directives.

### **Comité des pêches**

Le COFI est la seule instance intergouvernementale mondiale, à l'exception de l'Assemblée générale de l'ONU, où les questions et problèmes internationaux des pêches et de l'aquaculture sont examinés périodiquement, et qui émet des recommandations à l'intention des gouvernements, des organismes régionaux de gestion des pêches, des ONG, des travailleurs de la pêche, de la FAO et de la communauté internationale. Les États membres sont réunis pour la 31<sup>ème</sup> session du COFI au siège de la FAO à Rome jusqu'à la fin de la semaine.

Source : <http://aquaculture-aquablog.blogspot.com/> (13/06/2014)